

Responsabilité Sociale des Entreprises¹

Le thème de la *responsabilité sociale des entreprises* (RSE, pour les initiés) est un produit dérivé de la promotion du modèle de « *gouvernance* » par les grandes organisations internationales telles que la Banque mondiale ou par l'Union européenne. De thème politique à la mode à la fin des années 1990, il devient peu à peu un domaine de législation au début du XXI^e siècle. La faillite des pouvoirs publics (mauvaise gestion, gabegie, corruption, etc.) et leur manque chronique de ressources financières nécessiteraient une association de plus en plus étroite des entreprises à la gestion de domaines relevant auparavant de l'ordre public. Il s'agirait, autrement dit, d'organiser une politique de transfert de domaines de responsabilités des gouvernements vers les entreprises – au nom du sérieux, de l'efficacité et des ressources importantes dont disposeraient ces acteurs privés.

Les nouveaux terrains de *responsabilité des entreprises* seraient de rendre la production socialement et écologiquement responsable, en fabriquant des produits qui respecteraient les « *droits fondamentaux* » en matière de relations et conditions de travail² et de respect de l'environnement. Ce transfert, nécessairement volontaire, porterait non seulement sur la gestion de ces domaines, mais aussi sur la capacité de produire des « *normes* » sociales, environnementales internes à l'entreprise (« *codes de bonne conduite* », « *labels* », etc.) et sur l'auto-contrôle de la bonne application de ces « *normes* ». Les entreprises auraient aussi la responsabilité de transformer le contenu de la production en persuadant les actionnaires d'investir dans des filières dites « *éthiques* ». L'expression *responsabilité sociétale des entreprises*,

¹ Texte paru dans l'abécédaire *Les nouveaux mots du pouvoir*, coordonné par Pascal Durand et publié aux éditions Aden à Bruxelles en 2007.

² Généralement, les entreprises sur le plan social prétendent s'engager à respecter les quatre principes fondamentaux défendus par l'Organisation internationale du travail, (liberté d'association, abolition du travail forcé, non-discrimination et élimination du travail des enfants). Il est stupéfiant de voir qu'après cent cinquante ans de luttes, la norme sociale à promouvoir se trouve réduite à quatre principes on ne peut plus basiques.

qui tend à indexer la mission des entreprises sur un humanisme volontariste, commence à se diffuser depuis peu.³

À l'échelon mondial, ce thème est repris en force dans le projet du Global Compact (2000) impulsé par Kofi Annan, dans lequel les entreprises multinationales sont présentées comme des partenaires de premier plan à associer à tous les programmes de développement. À l'échelon de l'Union européenne, la RSE s'inscrit dans la Stratégie de Lisbonne en tant que garantie pour rendre l'économie européenne non seulement compétitive mais aussi « durable » : *« Un nombre croissant d'entreprises européennes promeuvent leurs stratégies de responsabilité sociale en réponse à une série de pressions sociales, environnementales et économiques. Elles visent à envoyer un signal aux différentes parties prenantes auxquelles elles ont affaire: salariés, actionnaires, investisseurs, consommateurs, pouvoirs publics et ONG. Ce faisant, les entreprises investissent dans leur avenir et espèrent que leur engagement volontaire contribuera à accroître leur rentabilité.[...] En affirmant leur responsabilité sociale et en contractant de leur propre initiative des engagements qui vont au-delà des exigences réglementaires et conventionnelles auxquelles elles doivent de toute façon se conformer, les entreprises s'efforcent d'élever les normes liées au développement social, à la protection de l'environnement et au respect des droits fondamentaux, et adoptent un mode ouvert de gouvernance, conciliant les intérêts de diverses parties prenantes au sein d'une approche globale de la qualité et du développement durable »* (Commission européenne, Livre vert. Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises, juillet 2001).

Le thème de la *responsabilité sociale des entreprises* est complètement imprégné, on le voit, par les valeurs produites par le paradigme libéral. Il s'inscrit dans le travail politique de diffusion d'une pensée unique structurée autour de l'indépassabilité du capitalisme : seul système

³Cf. l' « Avis relatif à un cadre de référence relatif à la responsabilité sociétale des entreprises en Belgique » élaboré conjointement par le Conseil central de l'économie et le Conseil national du travail, Bruxelles, 25/01/2006.

possible, mais aussi système aboutissant à terme, grâce à la « *main invisible* » et donc à l'extension dérégulée du « *libre-échange* », à une organisation harmonieuse de la société. Dans ce cadre, l'État doit se garder de contraindre les entreprises par une sur-réglementation tatillonne susceptible d'asphyxier l'initiative privée ainsi que par des procédures de contrôle de respect de la législation. Tout comme les relations de travail doivent devenir « *flexibles* », les rapports à la contrainte politique de l'Autorité publique doivent être assouplies, l'objectif premier de la société devant être de favoriser l'augmentation de la rentabilité des entreprises. Pour le libéralisme, ce sont les entreprises qui produisent la richesse, en effet, et non les travailleurs.

Dès lors, bien qu'il soit affirmé que le développement de « *codes de bonne conduite* » ou de « *bonnes pratiques* » internes pour obtenir des labellisations de produits ou améliorer le climat social de l'entreprise ne se substitue nullement au respect de la législation sociale et environnementale, force est de constater que ces codes se multiplient dans un contexte global où le monde patronal continue à exiger le retrait de l'État en tant que législateur et en tant qu'Autorité coercitive dans des domaines où, après plus de vingt ans de déréglementation, les lois ont pourtant déjà été bien « *assouplies* ». Le fait que la sérieuse organisation ISO ait annoncé l'élaboration d'une norme ISO de la *responsabilité sociale des entreprises* montre que le projet politique se dessinant derrière la RSE se matérialise. Le social et l'environnemental deviennent des éléments au service de l'augmentation de la rentabilité de l'entreprise, et non plus des espaces de proclamation de droits, garantis par la loi, ayant pour fonction d'entrer en conflit d'intérêt avec les employeurs en obligeant le secteur privé à respecter le bien public et l'intérêt général des populations.

La RSE renvoie, finalement, à un fantasme de reconfiguration de la société autour du couple entreprise/consommateur. Elle vise à démontrer que la véritable démocratie s'exprime à travers le marché bien plus qu'à travers le vote politique. Si celui-ci n'a lieu qu'exceptionnellement, chacun de nous est quotidiennement un

consommateur qui pourrait exprimer ses préférences politiques à travers le choix de ses objets de consommation, en préférant des produits dits « labellisés ». L'entreprise recevrait ce signal et changerait ses stratégies de production en conséquence. Des ONG pourraient compléter le système comme organes de surveillance du respect par les entreprises de leurs engagements moraux. Exit donc l'État social et ses inspections sociales du travail. Ce à quoi, en définitive, nous assistons en douceur, n'est rien d'autre qu'une privatisation de la responsabilité publique du pouvoir politique. À quand le retour des hôpitaux d'entreprises, des écoles d'entreprises et de communautés villageoises propriété de l'entreprise ? Notre XXI^e siècle commençant est-il en passe de réinventer le XIX^e siècle d'avant les conquêtes sociales ?

Corinne GOBIN

Références :

Richter J., *Holding Corporations Accountable, Corporate Conduct, international Codes and Citizen Action*, Londres, Zed Books, 2001.

C. Gobin, « Codes, labels,... De la soft law à la loi du plus fort », dans *L'impunité des multinationales*, FGTB-Bruxelles, 1^{er} mai 2003, p. 10-13.

Capron M. et Quairel-Lanoizelée F., *Mythes et réalités de l'entreprise responsable*, Paris, La Découverte, 2004

Bendell J., *Barricades and Boardrooms. A Contemporary History of the Corporate Accountability Movement*, UNRISD, 2004.

Mots corrélés :

Gouvernance